

RÉSIDENCE DE CRÉATION ARTISTIQUE

LES SENTINELLES DU CLIMAT

APPEL À CANDIDATURES

(Date de publication : 13 septembre 2021)

Délai de dépôt des candidatures : 13 octobre 2021 à 12h

Présentation du projet

Pour alerter les populations sur le risque croissant d'inondation dans les décennies à venir dû au changement climatique et éviter une densification des constructions en zone inondable ou des reconstructions inadaptées, il est proposé de déployer le long des berges lagunaires de Porto-Novo un réseau d'une douzaine d'échelles de crues, implantées en altimétrie par un géomètre, mises en scène et contextualisées dans leur environnement en s'appuyant sur la créativité et la capacité de médiation d'artistes sculpteurs.

Il s'agit en effet de dépasser le caractère purement technique des échelles de crues, instruments de mesure, en proposant à des artistes (6 au minimum, 12 au maximum) d'héberger une échelle de crue dans une sculpture spécialement créée pour ce projet. Chaque artiste pourra réaliser une à deux sculptures. Les œuvres proposées devront valoriser les pratiques culturelles et culturelles des populations présentes, leurs activités et leur vie quotidienne en symbiose avec l'écosystème de la lagune ou sensibiliser aux risques et impacts du changement climatique sur leur mode de vie.

Les sculptures ainsi créées favoriseront la bonne intégration des échelles de crues dans leur environnement socio-culturel et faciliteront la compréhension et la perception concrète des enjeux du changement climatique, pour une bonne appropriation par les habitants. Pour renforcer la proximité entre artistes et habitants et une bonne compréhension du contexte socioculturel par les sculpteurs, un atelier commun de création artistique sera installé au cœur des quartiers concernés avec tout l'équipement nécessaire.

L'ensemble des douze « Sentinelles du Climat » créées, mises en scène le long de la berge, constituera ainsi un dispositif de sensibilisation et un patrimoine artistique partagé, nouveau bien commun culturel permettant de dépasser une approche purement technique pour alerter sur les enjeux climatiques majeurs auxquels Porto-Novo devra faire face dans les années à venir. Les douze sculptures seront propriété de la ville de Porto-Novo.

Les sculptures et leurs échelles de crues seront déployées le long de la promenade de la berge dénommée "Les 100 pas du roi" réalisée dans le cadre du projet « Porto-Novo Ville Verte ». Elles constitueront une infrastructure d'alerte et de prévention face au risque d'inondation qu'elles permettront aux habitants de visualiser concrètement, tout en valorisant leur culture, leur mode de vie, et en constituant un nouveau patrimoine artistique contemporain. Les conditions d'une bonne appropriation ainsi réunies devraient favoriser l'adaptation indispensable des espaces de vie et activités des habitants des berges au risque d'inondation, comme par exemple le choix de nouvelles implantations pour leurs exploitations ou des niveaux de plancher de leurs futures constructions.

Ce parcours de sculptures constituera également un nouveau support pédagogique pour les élèves et étudiants de Porto-Novo et renforcera l'attractivité de ce site d'éco-tourisme pour les visiteurs.

Les sculptures intégrant les échelles de crues seront réalisées au cours d'un atelier artistique dans le cadre du festival-atelier d'art contemporain « éclosions urbaines » auquel participeront les artistes sculpteurs.trices retenu.e.s. Les matériaux proposés devront être de grande qualité pour être pérennes, résistants à l'humidité et aux inondations temporaires : inox, aluminium, béton, teck, céramique... à l'exclusion du plastique. Les sculptures seront fixées sur un socle en béton. Leur hauteur une fois posées avoisinera 2,50m.

Préalablement à leur implantation sur les rives de la lagune, les sculptures feront l'objet d'une exposition accessible à tous dans la rue des artistes à Porto-Novo lors du festival-atelier « éclosions urbaines » en décembre 2021 – janvier 2022.

Un catalogue sera réalisé et une vidéo tournée pour témoigner de l'ensemble de la démarche et permettre la capitalisation de cette expérience reproductible sur d'autres sites menacés par les inondations.

Les porteurs du projet

Le projet est porté par la ville de Porto-Novo, la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise et l'association Ouadada-Bénin de Porto-Novo.

Il est financé par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères français (DAECT), la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise et la ville de Porto-Novo.

Qui peut postuler ?

L'appel à candidatures est ouvert à tou.te.s les artistes sculpteurs.trices béninois.es ou résidant au Bénin depuis au moins deux ans.

Les artistes sélectionné.e.s se verront confier la réalisation d'une ou deux œuvres au maximum, suivant la décision du jury en fonction des dossiers de candidature reçus.

En participant au projet, les artistes s'engagent à travailler du mardi 9 au samedi 13 novembre 2021 de 8h à 12h et de 14h à 18h à l'atelier de conception, puis du 15 novembre au 15 décembre 2021 de 8h à 12h et de 14h à 18h à l'atelier de création mis en place et équipé pour la création des œuvres au cœur des quartiers concernés.

Comment postuler ?

Chaque candidat doit constituer un dossier composé de :

- la copie légalisée de sa pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport)
- une attestation de résidence pour les non béninois
- ses références artistiques dans le domaine de la sculpture – œuvres majeures réalisées de taille comparable (environ 2 m de hauteur), liste des expositions auxquelles il.elle a participé, prix et distinctions obtenues, articles de presse le.la concernant...
- un document écrit dans lequel l'artiste développera sa compréhension du projet et présentera la démarche artistique qu'il.elle souhaite entreprendre et la ou les œuvres qu'il.elle souhaite réaliser (deux œuvres maximum). Ne pas oublier que la participation de la population des berges au projet, enfants ou adultes, est une composante essentielle de la démarche et qu'il est souhaité qu'ils soient associés à la création des œuvres pour une bonne appropriation. Les candidats devront donc détailler quelle tranche de la population ils comptent impliquer, et de quelle manière.

- des dessins ou croquis exprimant les premières intentions de l'artiste pour la réalisation d'une ou deux œuvres et la façon dont l'échelle de crues est intégrée et devient une composante de chaque sculpture
- un document détaillant les matériaux employés, justifiant leur haute qualité et leur durabilité dans un environnement très humide, et les capacités de l'artiste à les mettre en œuvre (ou comment l'artiste aura recours à des artisans s'il n'a pas les compétences nécessaires) : inox, aluminium, résine, béton poli, céramique, bois spéciaux..., à l'exclusion du plastique. La garantie de durabilité des œuvres doit être de 15 ans minimum, tant sur le plan physique qu'esthétique.

Le dossier complet devra être envoyé par mail en un seul fichier pdf à l'association Ouadada-Bénin à l'adresse ouadada.benin@yahoo.fr le 13 octobre 2021 à 12h au plus tard.

Les membres du jury seront choisis parmi des représentants de la ville de Porto-Novo, de l'association Ouadada-Bénin, de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, de l'ambassade de France, du ministère de la culture et d'artistes béninois.

Caractéristiques des œuvres

- Elles doivent être réalisées dans des matériaux de haute qualité, résistants aux chocs et à l'humidité (elles seront partiellement immergées lors des crues) : inox, aluminium, résine, béton poli, céramique, bois spéciaux..., à l'exclusion du plastique
- Elles doivent s'intégrer dans le milieu spécifique des berges lagunaires de Porto-Novo et devront porter un message de valorisation des pratiques culturelles ou culturelles des populations de ce milieu, et/ou de sensibilisation à la protection de l'environnement (climat, biodiversité, etc.)
- Elles doivent prévoir le logement en leur sein d'une échelle de crue de 2 mètres de hauteur et 12cm de largeur, de façon à ce que l'échelle soit parfaitement visible du public sur toute sa hauteur. Un repère, implanté par un géomètre, indiquera le niveau de la dernière crue exceptionnelle de 2010.
- Dimensions : environ 2m de hauteur et 1m de largeur ou de diamètre au maximum.
- La qualité des assemblages, la durabilité des soudures et, de façon générale, de mise en œuvre des différentes techniques employées pour réaliser les sculptures seront primordiales et devront être garanties par les compétences spécifiques de l'artiste ou des artisans qui éventuellement l'assisteront pour la réalisation.
- Elles devront pouvoir être fixées et parfaitement stabilisées sur un socle en béton de 80 cm x 80 cm x 80 cm hauteur par boulonnage sur des tiges filetées suivant un gabarit qui sera fourni.

Conditions matérielles et financières

L'achat des matériaux nécessaires à la réalisation des œuvres n'est pas à la charge des artistes : ces matériaux seront commandés par chaque artiste exclusivement auprès de Ouadada-Bénin qui en fera l'acquisition, les remettra à chaque artiste, et en vérifiera le bon usage et les quantités effectivement nécessaires et mises en œuvre.

Pour chaque œuvre réalisée, chaque artiste percevra 2 000 000 F CFA (deux millions de francs CFA).

Un premier règlement de 1 000 000 F CFA (un million de francs CFA) interviendra dès signature du contrat.

Le solde interviendra une fois les œuvres achevées et réceptionnées après vérification par Ouadada-Bénin de la bonne qualité des matériaux et de leur mise en œuvre. Une décote financière pourrait être appliquée au cas où les qualités techniques de l'œuvre seraient jugées insuffisantes au regard des exigences du projet.

L'hébergement, le transport, la restauration des artistes sont à leur charge, sauf lors de l'atelier de création (déjeuner pris en charge).

Chaque artiste sélectionné.e s'engage à enregistrer son contrat au domaine. Les frais d'enregistrement sont à sa charge.

Engagement des artistes

Tout.e artiste faisant acte de candidature s'engage, s'il.elle est sélectionné.e par le jury, à travailler du mardi 9 au samedi 13 novembre 2021 de 8h à 12h et de 14h à 18h à l'atelier de conception, puis du 15 novembre au 15 décembre 2021 de 8h à 12h et de 14h à 18h à l'atelier de création mis en place au cœur des quartiers bordant la lagune.

D'autre part, chaque artiste sélectionné.e s'engage à participer aux événements liés à ce projet : festivités, vernissage de l'exposition, colloques, éventuelles émissions de radio ou de télévision...

Propriété des œuvres et propriété intellectuelle

Les œuvres réalisées deviendront propriété de la Ville de Porto-Novo au fur et à mesure de leur réalisation. L'artiste en conservera cependant la propriété intellectuelle.

L'artiste autorise les organisateurs et financeurs du projet – Ministère des Affaires Etrangères français, Ville de Porto-Novo, Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, Ouadada-Bénin – ainsi que l'Etat béninois à réaliser des images, photographies, vidéos ou toutes formes de communication des œuvres et à les diffuser sur tous supports lors de tous types d'événements : émissions, colloques, festivités etc...

Calendrier prévisionnel

- Lundi 13 septembre → mercredi 13 octobre 2021 : diffusion de l'appel à candidatures
- Mercredi 13 octobre 2021 à 12h : date limite de réception des candidatures
- 14 octobre → mercredi 03 novembre 2021 : analyse des candidatures et sélection par le jury
- Jeudi 04 novembre 2021 : information aux candidats retenus
- Lundi 08 novembre 2021 : signature des contrats avec les candidats retenus
- Lundi 08 novembre 2021 : commande des matériaux
- Mardi 09 novembre → samedi 13 novembre 2021 : atelier de conception avec les candidats retenus
- Lundi 15 novembre → mercredi 15 décembre 2021 : atelier de création des œuvres
- Jeudi 15 décembre → Vendredi 31 décembre 2021 : montage de l'exposition Rue des artistes
- Vernissage de l'exposition en janvier 2022 (pendant le séjour de la délégation de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise)

